

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.149.B

**Enlèvement, transport
et élimination des
sables et sous
produits d'épuration :
appel d'offres ouvert**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.149.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ENLEVEMENT, TRANSPORT ET ELIMINATION DES SABLES ET SOUS PRODUITS
D'EPURATION : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché « enlèvement, transport et élimination des sables et sous-produits d'épuration » arrive à échéance au 31 décembre 2014. Il convenait donc de relancer une consultation pour les quatre prochaines années.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Le marché est à bons de commande sans engagement sur les montants minima et maxima ou quantités minimales et maximales.

L'estimation annuelle est de 62 000 € par an.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE le 10 octobre 2014 sous le n° 2014/S 195-344110 et au BOAMP le 10 octobre 2014 sous le n° 14-152060 (BOAMP n° 195A – annonce n°109 et BOAMP n°195B – annonce n° 186)

Trois offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres fixée au 17 novembre 2014 – 18 heures. Il s'agit des sociétés APPROVAL (16 - NERSAC) , AZURA (16 – MORNAC) et SABATIER RECYCLAGE (16 – BALZAC).

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2014 a décidé d'éliminer l'offre de la société APPROVAL jugée irrégulière, de retenir le classement des offres proposé et d'attribuer le marché à la société SABATIER RECYCLAGE domiciliée ZA les Fougerouses – 16430 BALZAC

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Godichaud en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- La durée du marché est fixée pour un an à compter de sa date de notification,
- Il pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

011. **D'IMPUTER** la dépense au budget principal et au budget assainissement – chapitre

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2014